



BS_2025_34

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le cinq juin deux mille vingt-cinq, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

Claude CAUDAL, Raymond CHARBONNIER, Mickaël DERANGEON, Jean-Luc GREGOIRE (*pouvoir reçu de M. SANCHEZ*), Frédéric LAUNAY, Frédéric MILLET, Jacques PRAUD, et Yves TAILLANDIER

Secrétaire de séance : Raymond CHARBONNIER

Titulaires : 12 Quorum : 7 Présents : 8 Votants : 9 Pouvoir : 1

A DISTANCE (non votants) : Jean-Marc JOUNIER et Edith MARGUIN

EXCUSES : Jean-Michel BRARD et Fabrice SANCHEZ (*pouvoir à M. GREGOIRE*)

NORT-SUR-ERDRE - DISPOSITIF 0 PHYTO 750 M : APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE « AIDE SEMENCES »

Par une décision du 07 mai 2025, le bureau syndical a approuvé la mise en place du dispositif 0 phyto dans les 750 m autour du captage de Nort-sur-Erdre.

Ce dispositif prévoit le versement d'une aide financière par atlantic'eau aux exploitants agricoles et se décline de la façon suivante :

- 150 €/ha/an pour le respect des pratiques (0 phyto et suivi de reliquats azotés) sur les parcelles de la zone des 750 m
- 80% du coût de la semence (montant HT) pour l'implantation d'une culture pérenne BNI (prairie permanente, silphie ou autre culture pérenne 0 phyto)

Concernant l'aide aux semences, il est prévu une contractualisation de 8 ans entre l'exploitation agricole et atlantic'eau afin d'assurer le maintien de la culture.

Le projet de convention type est présenté aux membres du bureau syndical.

Pour rappel, le budget maximum associé à ce dispositif est de 63 300 € sur 5 ans, répartis non uniformément sur 3 exploitations.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 juillet 2024 (CS_2024_48) portant délégation de compétences au Bureau Syndical,

Vu la décision du bureau syndical du 07 mai 2025 (BS_2025_23) relative au dispositif 0 phyto - 750 m autour des captages de Nort-sur-Erdre,

Vu le projet de convention type « aide semences »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER le projet de convention type relative au versement de l'aide à l'acquisition de semences conformément au dispositif 0 phyto - 750 m autour des captages de Nort-sur-Erdre,

- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions avec les exploitants agricoles et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Le Président
Frédéric MILLET



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'BUREAU SYNDICAL' at the top, 'atlantic'eau' in the center, and 'EXPLOITATION EN EAUX POTABLES DE L'ORNE - NANTES' at the bottom.

BS_2025_34

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 11/06/2025
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 11/06/2025
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication